

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance (UVCB)  
Nom commercial : HUILE BIODEGRADABLE – REF7140

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation dispersive  
Catégorie industrielle : IC2 - Industrie chimique: produit chimique de base, IC3 - Industrie chimique: produits chimiques pour synthèse

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RONT PRODUCTION  
ZA VAL D'ARGENT – 24 RUE DE SALONIQUE  
95100 ARGENTEUIL - FRANCE  
T01.39.80.12.12 - F 01.39.80.99.33  
[info@ront.com](mailto:info@ront.com) - [www.ront.com](http://www.ront.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : NUMÉRO D'URGENCE 24/7  
+32 3 575 55 55 (dans le monde); +1 888 765 6554 (États-Unis sans frais)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	World directory of poisons centres (Yellow Tox) WHO-OMS	Website	<a href="http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/">http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/</a>	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : UVCB

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
huile biodégradable	(n° CAS) 8002-13-9 (Numéro CE) 232-299-0 (N° REACH) 1907/2006/EC Annex V.9	100	Non classé

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Consulter le centre anti-poison ( <a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a> ). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse AFFF. Poudre BC. Acide carbonique. Sable sec. Poudre. Adapter les agents d'extinction à l'environnement.
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Reactivité en cas d'incendie	: En cas de combustion libération de (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Délimiter la zone de danger. Echauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Nettoyer les vêtements contaminés.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Vêtements de protection appropriés: voir "Manipulation".

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser les mesures de protection énumérées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau et solution savonneuse. Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable sec/vermiculite sec/terre sèche ou chaux pulvérisée.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipuler les déchets conformément aux dispositions de l'article 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés.

Température de manipulation :  $\geq 10$  °C au dessus du point de fusion

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : 0 - 4 °C

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources d'ignition. acides (forts). bases (fortes).

Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPECIALES : refermable. correctement étiqueté. conforme à la réglementation.

Matériaux d'emballage : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 7140 - HUILE BIODEGRADABLE (8002-13-9)

France	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
--------	-----------------------------------	----------------------

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau : OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile

Protection des mains : Gants

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation (20°C)	: Liquide
Apparence (température ambiante)	: Liquide.
Couleur	: Jaune clair.
Odeur	: Odeur caractéristique. Odeur douce.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
Point de congélation	: -2 °C
Point d'ébullition	: > 150 °C
Point d'éclair	: > 120 °C
Température d'auto-inflammation	: > 250 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,91
Masse volumique	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
Solubilité	: Soluble dans l'éther. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le disulfure de carbone.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: ca. 50 mm <sup>2</sup> /s (25°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 0,1 % (1999/13/EC; 2004/42/EC; 2010/75/EU)
Indice de réfraction	: 1.472-1.474 (20°C)
Autres propriétés	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans les huiles/grasses. soluble dans la plupart des solvants organiques.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

HUILE BASE VEGETALE (8002-13-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Pas nocif

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

HUILE BASE VEGETALE (8002-13-9)	
Viscosité, cinématique	ca. 50 mm <sup>2</sup> /s (25°C)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - air : Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau : Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

Ecologie - eau : Non nocif pour les organismes aquatiques. Non nocif pour les poissons.

HUILE BASE VEGETALE (8002-13-9)	
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (48h; OECD 203)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (OECD202 - ISO6341, DAPHNIA MAGNA, 48h; 2006)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (OECD201 - ISO8692, ALGAE, 72h; 2006)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

HUILE BASE VEGETALE (8002-13-9)	
Persistance et dégradabilité	Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol.
Biodégradation	84,6 % (readily biodegradable; OECD 301B; 2005)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

HUILE BASE VEGETALE (8002-13-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### HUILE BASE VEGETALE (8002-13-9)

Ecologie - sol : Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation : Empêcher la dispersion en recouvrant avec absorbant sec, mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme, Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme, Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau et solution savonneuse, Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

Législation régionale (déchets) : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique.

Ecologie - déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer en centre de traitement agréé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 02 03 99 - déchets non spécifiés ailleurs

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

#### - Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

#### - Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

7140 - HUILE BIODEGRADABLE n'est pas sur la liste Candidate REACH

7140 - HUILE BIODEGRADABLE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 0,1 % (1999/13/EC; 2004/42/EC; 2010/75/EU)

#### 15.1.2. Directives nationales

Suisse OChim (RS 813.11) : Cette substance n'est pas soumise à l'obligation d'enregistrement conformément à l'Art.61 de l'Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)

CAS RN apparenté : 67701-30-8

Inventaires de produits chimiques : Conforme à AICS, DSL, ECST, ENCS, IECS, KECL, NZIoC, PICCS, TSCA, inventaires EC

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Listé dans le ECST (Existing Chemical Substances Inventory of Taiwan)

#### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 760)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique nécessaire: la substance n'est pas classée et exemptée de règlement CE n°1907/2006 (REACH) conformément à l'annexe V, point 9.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Sections modifiées de la FDS : 15 - Regulatory information; 16 - Other information

Cause de la révision FDS : Pas d'informations supplémentaires disponibles

---

Légende des inventaires chimiques	: AICS = Australian Inventory of Chemical Substances DSL = Canadian Domestic Substances List ECST = Existing Chemical Substances Inventory of Taiwan ENCS = Japanese Existing and New Chemicals Substances List IECS = Inventory of Existing Chemicals Substances in China KECL = Korean Existing Chemical List NZIoC = New Zealand Inventory of Chemicals PICCS = Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances TSCA = USA Toxic Substances Control Act inventaires EC = European Community inventories of chemicals (EINECS/ELINCS/NLP/REACH)
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*